

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 24 août 2022**

---

Communication n° 27/08.2022

Objet:      APEMS - AREMS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dès la présente rentrée scolaire, notre structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) à Sous-Allens est également ouverte le mercredi après-midi.

Ainsi, nos accueils communaux avant l'école, à midi et après l'école sont dorénavant ouverts tous les jours de la semaine, sauf vacances scolaires et jours fériés. Ces accueils concernent les élèves de la 5P à la 8P.

Nous avons également le plaisir de relever que nous avons pu répondre favorablement à toutes les demandes d'inscriptions. Nous n'avons donc personne en liste d'attente.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/EG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41*